

Gouvernement de Wahrām après son retour

Informations générales

extrait situé sous le règne de Wahrām V
Type de contenu Texte historiographique

Comment citer cette page

Gouvernement de Wahrām après son retour

Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/TransPerse/items/show/207>

Informations éditoriales

Éditions

Traduction française:

Zotenberg, H., *Histoire des rois de Perse (texte arabe et traduction française)*, Paris, 1900, p. 564-567; réimpr. Amsterdam: APA Oriental Press, 1979.

Références bibliographiques

- Al-Jādir, *al-Tha'ālibī nāqidan wa-adīban*, Beyrouth, 1991, p. 58-132.
 - Bosworth, C. E., «al-Tha'ālibī, Abū Mansūr», *Encyclopédie de l'Islam* X, 2000, 2e ed., col. 456.
 - Orfali, B., «The Works of Abū Mansūr al-Tha'ālibī (350-429/961-1039)», *Journal of Arabic Literature* 40, 2009, p. 273-318.
-

Liens

Voir le texte d'H. Zotenberg sur le site [archive.org](#)

Indexation

Noms propres [Loûris](#), [Schankalat](#), [Wahrām V](#)

Toponymes [al-Madā'in](#)

Sujets [chasse](#), [commerce](#), [impôts](#), [marzbān](#), [musique](#), [vin](#)

Traduction

Texte

Gouvernement de Wahrām après son retour

[ar. et trad. éd. Zotenberg p. 564] Lorsque Wahrām (Bahrām) fut de nouveau installé dans sa résidence à al-Madā'in (Madâïn), le bonheur étant son fidèle assistant et la fortune son alliée, l'univers soumis à ses lois et le siècle acceptant sa domination, il recommença à cueillir les fruits des plaisirs et à prendre les prémisses **[ar. et trad. éd. Zotenberg p. 565]** des jouissances. Il accorda à tous les *marzbān* (marzebân) et à tous les Grands, en distinguant particulièrement certains d'entre eux, des allocations, des robes d'honneur, des gouvernements et des fiefs et fit remise au peuple de l'impôt de sept années.

Voulant pour ses sujets ce qu'il voulait pour lui-même, Wahrām leur commanda de se livrer au plaisir de boire du vin et de passer leur temps à se divertir. Il dit: «Si quelqu'un d'entre vous n'est pas en état de subvenir aux dépenses des festins et des divertissements, mon devoir est de lui procurer les moyens qui lui créent des loisirs et lui permettent de mener une vie agréable et d'embellir ses jours, tandis que lui-même devra mettre de côté toute fausse honte en m'adressant ses demandes et en comptant sur ma générosité et ma bonté.» En conséquence, les gens s'abandonnaient entièrement à leurs réjouissances et à leurs plaisirs, se livraient sans contrainte aux douceurs du vin, tout en folâtrant... **[ar. et trad. éd. Zotenberg p. 566]**

Il s'ensuivit que les marchés demeuraient vides, qu'on ne trouvait plus d'artisans, que les laboureurs abandonnaient le travail, que les cultures périssaient et que le commerce et les transactions cessaient. Wahrām fit alors proclamer parmi les populations: «Allons, retournez à vos professions et occupez-vous à gagner votre vie depuis le lever de l'aurore jusqu'à midi, et livrez-vous ensuite au plaisir de boire en société, de façon à mener de front, chaque jour, le devoir d'acquérir les moyens d'existence et le plaisir de boire, le labeur et la jouissance!» On se conforma à ce commandement, de sorte que les choses rentrèrent dans l'ordre accoutumé et reprurent un cours régulier après la confusion et le désarroi.

Un soir, Wahrām, en revenant de son parc de chasse, passa près d'un groupe de gens du peuple qui buvaient du vin sur l'herbe au coucher du soleil. Il les blâma de se priver de la musique qui charme les esprits. «Sire, dirent-ils, nous avons cherché aujourd'hui un musicien, en offrant cent dirhems, sans pouvoir en trouver.»

Wahrām **[ar. et trad. éd. Zotenberg p. 567]** dit: «Nous vous en procurerons.» Il fit écrire à Schankalat l'Indien pour demander qu'il envoyât à sa cour quatre mille des plus habiles musiciens et des meilleurs chanteurs. Schankalat les ayant envoyés, Wahrām les dissémina dans ses provinces, ordonnant au peuple de les employer et de se faire divertir par eux en leur donnant une juste rétribution. C'est de ces hommes que descendent ces noirs Loûris dont la profession particulière est de jouer de la flûte et du luth.

Traducteur(s)H. Zotenberg

Édition numérique

Éditeur numériqueProjet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légalesFiche : Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [Florence Jullien](#) Notice créée le 24/02/2020 Dernière modification le 01/07/2022

